

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGGO

COMMUNE DE BORGGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le maire ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie.

PRESENTS : 15

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse
VITTORI Charlotte Dominique, MARIOTTI épouse GARIBALDI
Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI
Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre,
SIMON Marie-Anne, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine,
CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, MILLIEX Didier, MILANI
Paul.

POUVOIRS : 3

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,
VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,
APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier,

ABSENTS : 11

DOMINICI Jean-Baptiste, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane,
SANTINI Gilda, MATTEI Thomas, SAMPIERI Alexandra PASQUINI
Joseph, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose,
GARULLI Alicia, SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine
a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire





Mairie de Borge
Département de la Haute-Savoie

**Aménagement des sentiers de randonnée CHEMIN DE
STELLA et CHEMIN SANTA DEVOTA
Demande de prise en charge des démarches
d'inscription au PTIPR de la CCMG**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Consciente des enjeux économiques et environnementaux s'y rattachant, la Communauté de Communes Marana Golo s'est engagée à développer son « offre Montagne », aux fins de renforcer son attractivité auprès des visiteurs mais aussi des populations en recherche d'un cadre de vie de qualité.

Ce projet s'inscrit pour développer un tourisme vert, plus proche de la nature et des populations locales. L'apport d'expertise en matière de biodiversité et de patrimoine, qui donnera corps à ce projet de développement local, sera restitué à l'ensemble des publics, sur un parcours de randonnée sécurisé par une signalétique directionnelle et d'interprétation.

Pour ce faire, il est prévu de développer 11 sentiers de randonnée selon le plan d'action suivant :

- 1/ Etudier l'état initial des itinéraires de randonnée, la description des différents habitats, les enjeux écologiques et la cartographie associée,
- 2/ créer le réseau de randonnées, avec une société spécialisée, qui interviendra le long des tracés sur une largeur de 3 mètres,
- 3/ Mettre en place la signalétique directionnelle et d'interprétation adaptée à chacun des sentiers de randonnées,
- 4/ Mettre en place des éco compteurs pour mesurer la fréquentation de chacun des sentiers de randonnée.

Madame le Maire souhaite autoriser la Communauté de Communes Marana Golo à prendre toutes les démarches utiles au classement **PTIPR – Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**, pour les sentiers CHEMIN DE STELLA et CHEMIN SANTA DEVOTA sur la commune de BORGGO :

Il est demandé à l'assemblée de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés